

Compte-rendu N°39 du Conseil Municipal

Mercredi 18 JANVIER à 20h30

L'an deux mille douze, le dix huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis BOURGEOIS, Maire.

Présents : MM JL BOURGEOIS, M.THERON, M.ETOILE, B.CATTELANI, F.FENOUIL, D.BAYSSIERES, H.PECH, X.GEORGEL, A.RISON, G.VITKOVITCH,

MMES C.SAMACOITS, C.GUIRARD, N.SENHADJI, B.QUINTARD, MC RUBI, V.GOUAZE, H.GAYRAUD

Absents excusés: V.MOREAU, J.DESCOINS, D.FILLOS, J.DUCOURNAU, M.BLANC

V.MOREAU donne procuration à C.GUIRARD, M.BLANC donne procuration à B.CATTELANI, J.DUCOURNAU donne procuration à C.SAMACOITS

Secrétaire de séance : N.SENHADJI

Hélène Gayraud est absente de la délibération 1 à la délibération 8.

1 - Approbation du compte-rendu du CM du 30 novembre 2011

Approbation du compte-rendu à l'unanimité

2 - Délibérations à prendre :

2-1 – Avenant à la Convention entre la commune et l'association l'Oustal dans le cadre de Comenius Regio et convention entre le Pays Tolosan et la commune

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le tableau de répartition et l'avenant à la convention joints entre la commune et le lycée l'Oustal dans le cadre du contrat 2011 Comenius Regio

- **d'approuver** le tableau de répartition et la convention joints entre la commune et le Pays Tolosan dans le cadre du contrat 2011 Comenius Regio.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant, la convention et tout document afférent à ce dossier

Délibération votée à l'unanimité

2-2 –Recrutement d'un agent non titulaire pour l'entretien des locaux scolaires

Le Conseil Municipal :

1. **autorise** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 - alinéa 2 - de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et pour faire face au besoin saisonnier précité, un agent non titulaire correspondant au grade suivant : adjoint technique 2^{ème} classe;

2. **dit** que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité ;

3. **dit** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois du fonctionnaire de référence ;

4. **autorise** en conséquence le Maire à signer les arrêtés de recrutement ;

5. **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération votée à l'unanimité

2-3 – Personnel Communal : d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal :

- **décide** de créer un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet

- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012

Délibération votée à l'unanimité

2-4 – Demande de subvention Conseil Général porte et auvents dojo/danse

Le Conseil Municipal décide :

- **D'acquérir** une porte et deux auvents pour le dojo/danse pour un montant total de 8 595.93 € auprès de l'entreprise ALUMINIUM PYRENEES ;

- **Précise** que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2012 ;

- **Sollicite** auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au meilleur taux possible pour financer en partie cet achat.

Délibération votée à l'unanimité

2-5 – Approbation modification statuts du SIVU suite au retrait des Communes membres de BESSIERES, BUZET et MONTJOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** la modification des statuts du SIVU suite au retrait des communes de BESSIERES, BUZET et MONTJOIRE, conformément à la délibération du comité syndical du SIVU en date du 22 novembre 2011
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

2-6 – A.L.S.H et ALAE : Convention avec « Loisirs Education & Citoyenneté » pour les repas

Afin de permettre le fonctionnement de l' « Accueil Loisirs Sans Hébergement » et l' « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole », le Conseil Municipal, **mandate** Monsieur le Maire pour signer avec « Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud » :

* Une convention de prestation de Service pour la confection et la fourniture de repas intéressant les sites de l'ALSH Paulhac et de Montastruc-la-Conseillère pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, les mercredis, et pendant les vacances scolaires. La facturation sera établie par la commune sur la base du nombre de repas commandés et livrés, en application des tarifs entérinés par le Conseil Municipal du 30 novembre 2011 :

- 2,90 € TTC pour les repas des « petits »
- 3,10 € TTC pour les repas des « grands »
- 5,30 € TTC pour les repas « adultes »

Délibération votée à l'unanimité

2-7- Tarif fourniture des repas pour le centre d'accueil de jour alzheimer, AFC

Afin de fournir des repas aux patients accueillis à l'Accueil de jour Alzheimer géré par l'AFC, le Conseil Municipal :

- **autorise** la fourniture de repas pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, du lundi au vendredi midi. La facturation sera établie par la commune sur la base du nombre de repas commandés et du tarif entériné par le Conseil Municipal du 30 novembre 2011 soit :
- 6,40 € TTC pour les repas des adultes, avec fourniture du pain
- **mandate** Monsieur le Maire pour autoriser la signature de la convention fixant les modalités de fonctionnement entre l'AFC et la cuisine centrale.

Délibération votée à l'unanimité

2-8 Budget principal : Décision modificative numéro 4

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision budgétaire suivante :

SECTION Investissement BP Communal	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 1323-opération 534	- 3900 €	
chapitre 024		+ 3900 €
TOTAL	- 3900 €	+ 3900 €

Délibération votée à l'unanimité

2-9 - Cimetière : rétrocession d'une concession

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de réintégrer une concession du cimetière, la famille concernée ayant exprimé son souhait dans ce sens :

- concession n°41, carré n°6 : MUTI Andrée, date achat 25 août 1979, concession caveau (sans indemnités, plus de trente ans)

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** la rétrocession de la concession pour le cimetière
 - **de mandater** Monsieur le Maire pour toute opération afférente
- Arrivée de Hélène Gayraud à 21H10

Délibération votée à la majorité, abstention Hélène Gayraud

2-10 - Personnel crèche : paiement par honoraires du médecin

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** que la rémunération par honoraires qui interviendra après service fait, s'élèvera à 75 euros de l'heure pour l'intervention du médecin à la crèche sur la base de 4 heures par mois.
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget de la crèche

Délibération votée à l'unanimité

2-11 – Budget crèche : Décision modificative numéro 1

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision budgétaire suivante :

Virement crédit	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
012 charges de personnel	- 25 160 €	
011 charges à caractère général		+ 25 160€
Augmentation du budget	Recettes	Dépenses
013 Atténuation de charges	+ 550 €	
011 charges à caractère général		+ 550 €

Délibération votée à l'unanimité

2-12 Avance subvention CVM

Le Conseil Municipal :

- **décide** de verser une avance de subvention de 4 000 euros à l'Association Club Vélocypédique Montastrucois
- **s'engage** à inscrire les sommes nécessaires au BP 2012 de la commune à l'article 65748 de la Section de fonctionnement

Délibération votée à l'unanimité

3 - Questions diverses :

*Action jeunes :

Après réflexion et conseils de la CAF, le groupe de travail privilégie une mise en concurrence afin de s'assurer les services d'un prestataire de service professionnel. Le public ciblé sera situé sur deux tranches d'âge (10/12 ans et 12/18 ans).

***Esplanade** : suite à la mise en concurrence pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le bureau d'études qui a été retenu est BECAD, mandataire du groupement Becad/Architecte D'une ville à l'autre.

***Salle Jacques Brel** : l'appel d'offres est en cours de finalisation et les marchés de travaux devraient être lancés avant le printemps.

***Stade** : il existe des problèmes de respect aux abords du stade. Une réunion est prévue avec les associatives sportives.

***ALSH** : les travaux construction ALSH démarrent le 30 janvier.

***Gendarmerie** : un onzième gendarme est accueilli à Montastruc, les services techniques ont refait entièrement le logement de l'ancien oustal afin d'héberger ce nouveau gendarme.

***Forum du développement durable** : le 14 février aura lieu au lycée de l'Oustal une intervention sur le thème de « l'habitat et l'action sociale ».

***Un passage piéton** entre l'arrêt de bus Bordeneuve et l'arrêt de bus Anrély a été marqué au sol sur la RD 888

***Forum de l'emploi** : le 3 février au lycée de l'Oustal, de 10 h à 16h30

***PLU** : une réunion est programmée avec les personnes publiques associées en février (semaine du 13 au 17 février)

***Forum des métiers** : du 31 janvier au 2 février à Verfeil, inauguration le 1^{er} février à 19 h.

Fin de la Séance à 23h